

Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

**Rapport
annuel
1995-1996**

Le texte de cette publication a été rédigé par
le Secrétariat aux affaires
intergouvernementales canadiennes.

Note: Dans cette publication, le générique
masculin est utilisé sans aucune
discrimination et uniquement dans
le but d'alléger le texte.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500-D, boulevard Charest Ouest, 1^{er} étage
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 1996
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-551-16916-X
ISSN: 0827-1860

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel
du Secrétariat aux affaires intergouvernementales
canadiennes pour l'exercice financier 1995-1996.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assu-
rance de ma considération respectueuse.

Le ministre délégué aux Affaires
intergouvernementales canadiennes

Jacques Brassard

Québec, juin 1996

Monsieur Jacques Brassard
Ministre délégué aux Affaires
intergouvernementales canadiennes
875, Grande Allée Est
Québec (Québec)

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel
du Secrétariat aux affaires intergouvernementales
canadiennes pour l'exercice financier 1995-1996.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expres-
sion de ma considération distinguée.

Le secrétaire général associé,

Hubert Thibault

Québec, juin 1996

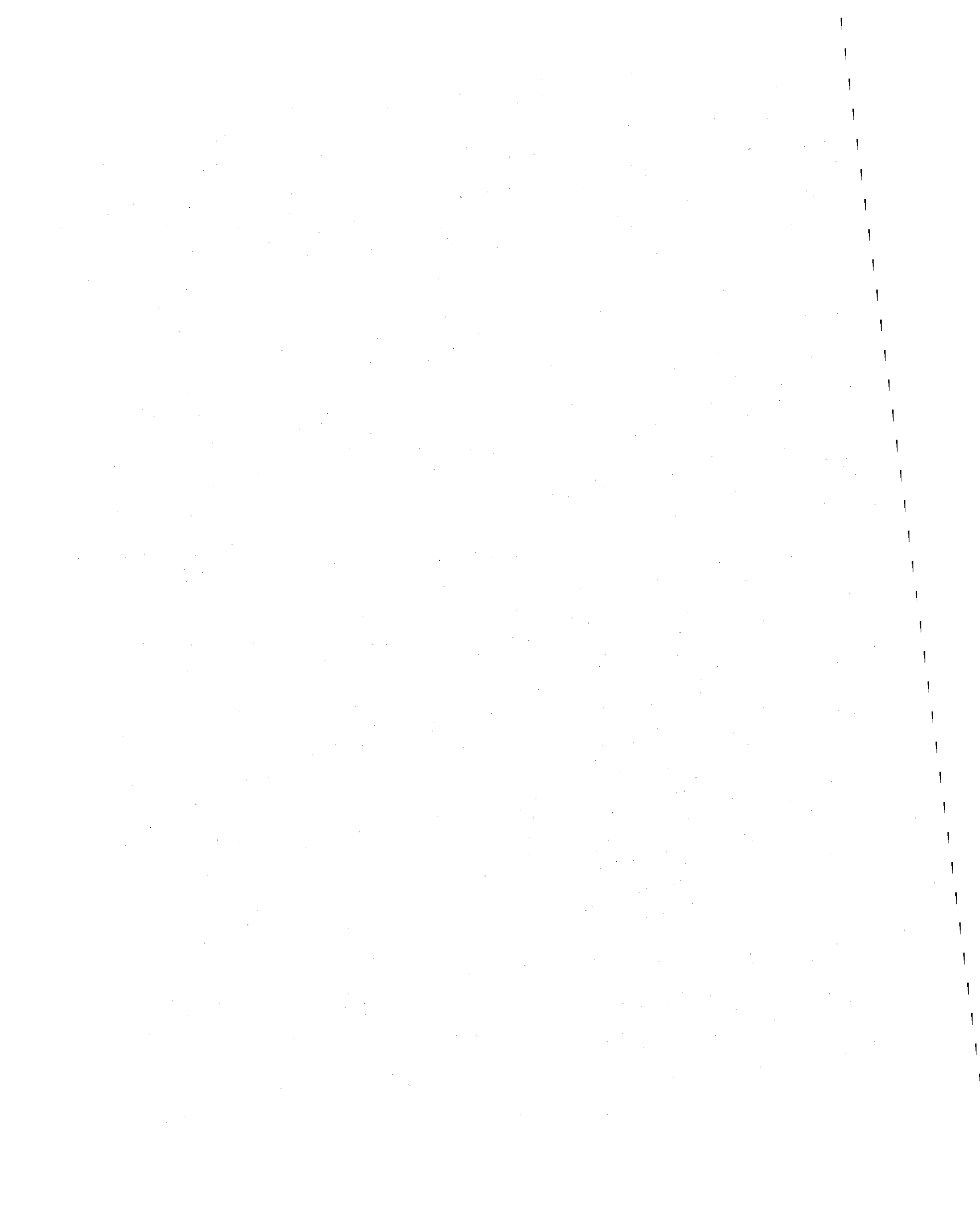


Table des matières

Introduction 9

1. Présentation générale du secrétariat 11

- 1.1 Description 11
- 1.2 Organigramme 12
- 1.3 Ressources humaines 13
- 1.4 Ressources financières 13

2. Présentation des directions et des bureaux 15

- 2.1 Bureau du secrétaire général associé 15
- 2.2 Groupe de travail sur le commerce intérieur 15
- 2.3 Direction des bureaux, de la coopération et de la francophonie 15
- 2.4 Direction des politiques institutionnelles et constitutionnelles 15
- 2.5 Direction des affaires économiques, culturelles et sociales 16
- 2.6 Bureaux du Québec au Canada 16
- 2.7 Direction des affaires juridiques 16

3. Principales activités des bureaux du Québec au Canada 19

4. Coopération, francophonie et promotion économique et commerciale 21

- 4.1 Coopération 21
 - 4.1.1 Dépenses du programme de coopération interprovinciale pour l'exercice financier 1995-1996 21
- 4.2 Francophonie 22
- 4.3 Promotion économique et commerciale 22

5. Dossiers institutionnel et constitutionnel 25

- 5.1 Statut du Québec 25
- 5.2 Intégrité du territoire 25
- 5.3 Autonomie gouvernementale des Autochtones 25

6. Dossiers sectoriels 27

- 6.1 Les rencontres intergouvernementales 27
- 6.2 Main-d'œuvre 27
- 6.3 Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) 27
- 6.4 Transports 27
- 6.5 Sécurité sociale 28
- 6.6 Agriculture 28
- 6.7 Forêts 28
- 6.8 Vols à basse altitude 28
- 6.9 Pêcheries 28
- 6.10 Barrières au commerce interprovincial 28
 - Accord multilatéral 29
 - Accords bilatéraux 29

Annexes

- Annexe 1 Bureaux du Québec au Canada 31
- Annexe 2 Bilan des rencontres intergouvernementales canadiennes 33



INTRODUCTION

La Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prévoit que le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes responsable de l'application de la section II de la Loi doit déposer à l'Assemblée nationale un rapport annuel des activités du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

Ce rapport décrit les unités administratives du secrétariat, leur rôle ainsi que les principales activités pour l'exercice financier 1995-1996.



1. Présentation générale du secrétariat

1.1 Description

Rattaché au ministère du Conseil exécutif, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) relève du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes responsable des relations fédérales-provinciales, des relations interprovinciales et des bureaux du Québec au Canada. De façon générale, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le gouvernement du Québec sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes; il élabore, propose et met en œuvre une politique à cet égard. Il analyse les politiques et les programmes du gouvernement fédéral en fonction de leurs diverses incidences pour le Québec. Il voit ainsi à la défense et à la promotion des intérêts du Québec. Le secrétariat est également responsable des relations avec les gouvernements des provinces du Canada et doit coordonner l'ensemble des activités gouvernementales québécoises au Canada.

Le secrétariat administre le réseau des bureaux du Québec au Canada qui sont situés à Moncton, Ottawa, Toronto et Vancouver. Il assure la coordination des activités relatives à la promotion économique et commerciale du Québec au Canada. Le secrétariat coordonne les relations du gouvernement avec les communautés francophones et acadiennes du Canada, veille à la gestion de la politique du Québec à l'égard de ces communautés ainsi qu'à la négociation et la mise en œuvre des accords de coopération conclus avec les gouvernements ou organismes dans un certain nombre de provinces.

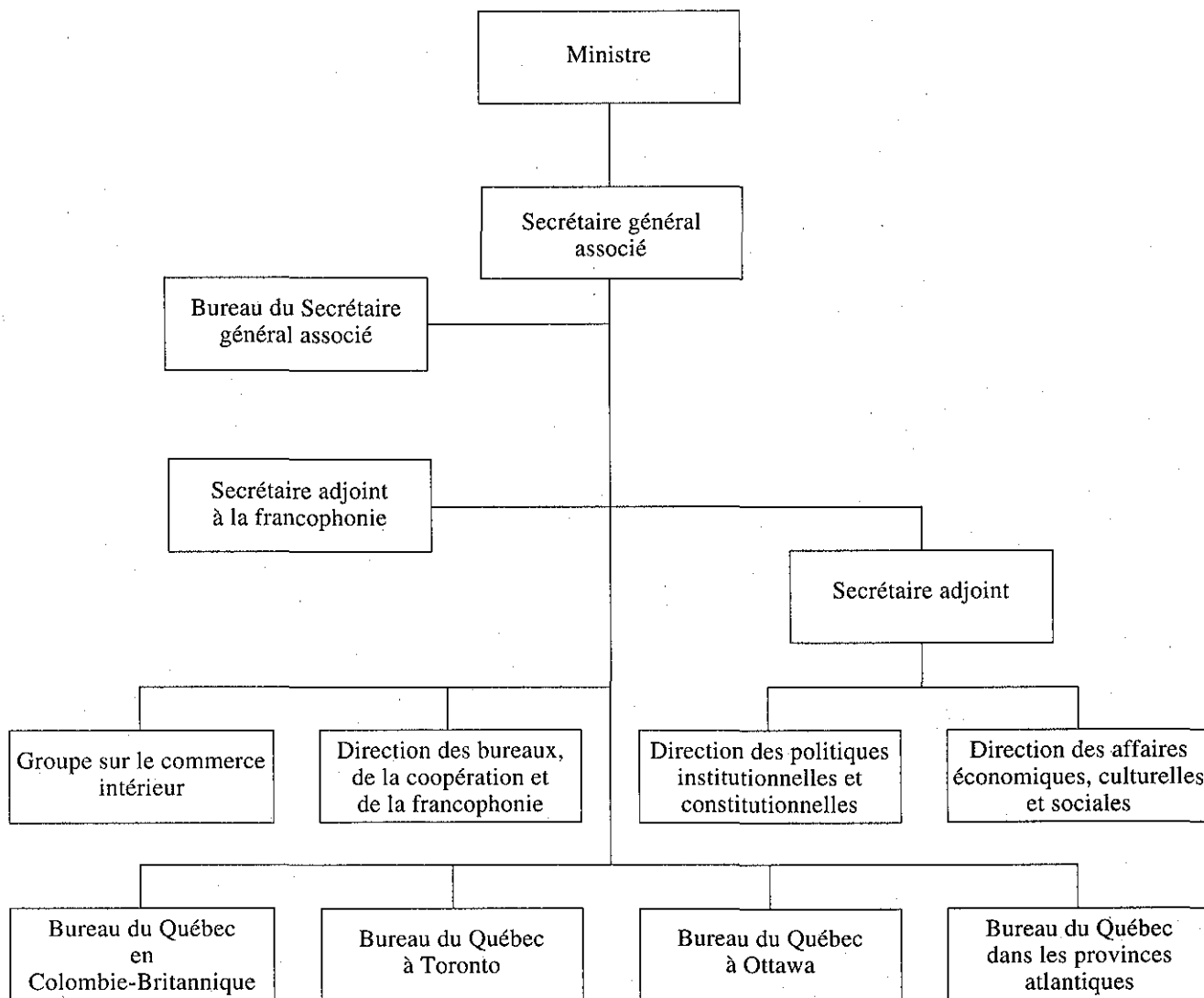
Le secrétariat a la responsabilité du dossier constitutionnel. Il assume pour le gouvernement du Québec les négociations dans ce domaine.

De concert avec les ministères sectoriels, le secrétariat participe aux travaux des diverses conférences intergouvernementales canadiennes et contribue à l'élaboration et à la négociation des ententes avec le gouvernement fédéral et ceux des autres provinces. En tant que conseiller auprès des ministères et organismes publics québécois, le secrétariat participe en outre à l'élaboration des politiques et des prises de position qui ont des incidences sur les relations avec les autres gouvernements au Canada. Il maintient les liens nécessaires avec les ministères et les autres intervenants québécois pour la mise en œuvre des programmes de coopération et de soutien à la francophonie. Les bureaux du Québec au Canada assurent les liens entre le gouvernement du Québec et ses interlocuteurs du gouvernement fédéral et des autres provinces.

L'organigramme présenté à la page 14 illustre l'organisation administrative du secrétariat.

1.2 Organigramme

Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes



NOTE: Le SAIC partage une Direction des affaires juridiques avec le ministère des Relations internationales

1.3 Ressources humaines

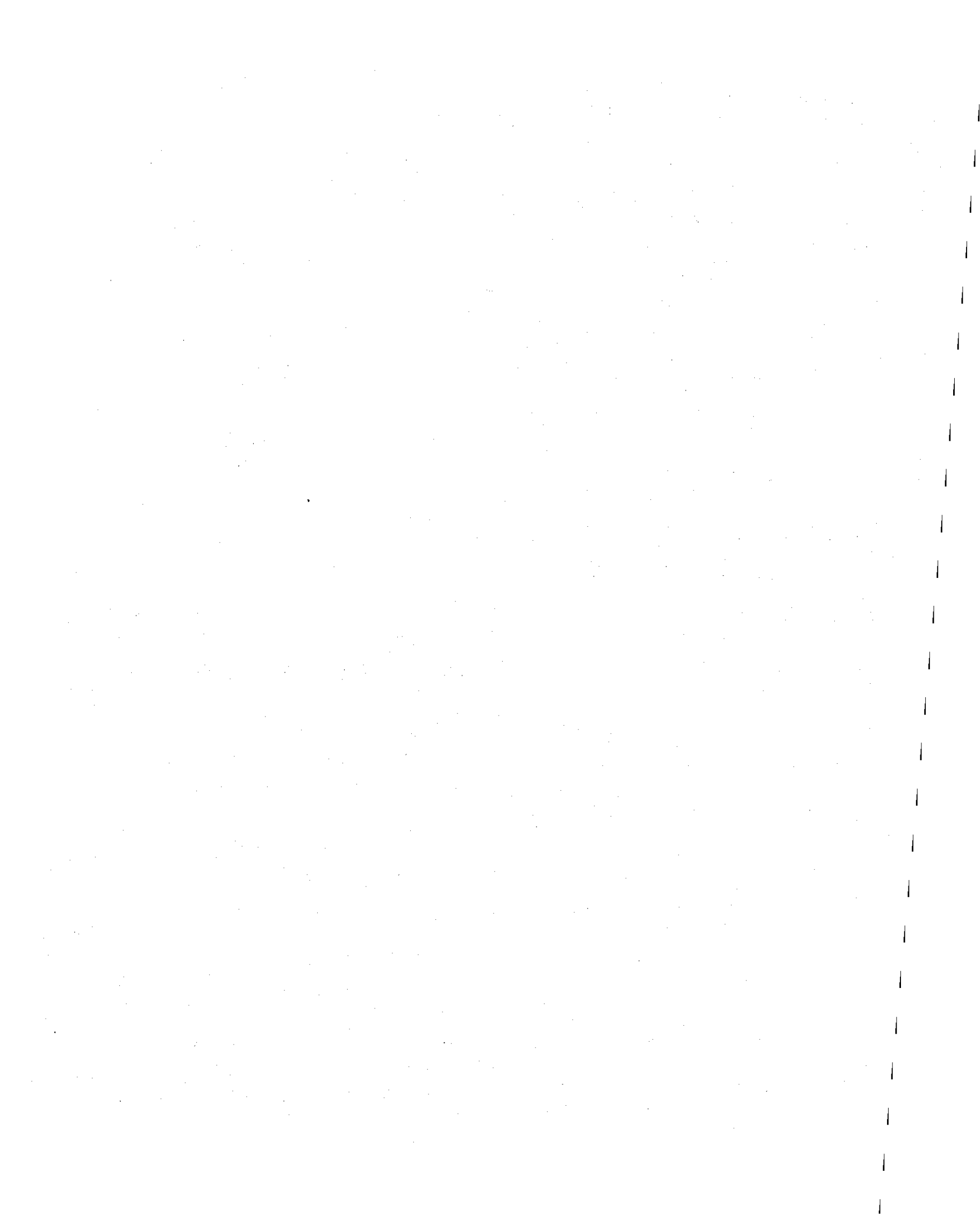
L'effectif permanent autorisé au 31 mars 1996 est de 68 employés. La répartition est la suivante :

Unités administratives	Hors cadre	Cadres	Professionnels	Techniciens, employés de bureau et assimilés	Total
Bureau du secrétaire général associé	2	3	2	9	16
Groupe sur le commerce extérieur		1	2	1	4
Direction des affaires économiques, culturelles et sociales		1	10	3	14
Direction des politiques institutionnelles et constitutionnelles		1	6	2	9
Direction des bureaux, de la coopération et de la francophonie		2	9	6	17
Bureaux du Québec au Canada			8		8
Total	2	8	37	21	68

1.4 Ressources financières

Le tableau ci-dessous ventile les crédits octroyés pour les années 1995-1996 et 1994-1995.

	Année budgétaire	
	1995-1996 \$	1994-1995 \$
Rémunération	6 374 700	7 101 600
Fonctionnement	1 995 100	2 897 700
Capital	23 700	38 700
Transfert	2 555 300	3 031 800
Prêts et avances	100 000	100 000
Total	11 048 800	13 169 800



2. Présentation des directions et des bureaux

2.1 Bureau du secrétaire général associé

Le Bureau du secrétaire général associé coordonne les dossiers qui doivent être portés à l'attention du secrétaire général associé de même que les liaisons opérationnelles avec le Cabinet du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, le Secrétariat général du ministère du Conseil exécutif, les autres unités administratives du SAIC et les bureaux des sous-ministres des autres ministères. En collaboration avec la Direction générale de l'administration du ministère du Conseil exécutif, il voit à l'administration des ressources humaines, financières et matérielles du secrétariat.

Le Bureau du secrétaire général associé assure le secrétariat du Comité de régie du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

Le Bureau est responsable de l'administration des demandes d'autorisation de voyage au Canada à l'extérieur du Québec soumises au SAIC pour approbation, par tous les ministères et organismes gouvernementaux dont le personnel est nommé et rémunéré selon la Loi sur la Fonction publique.

En vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, le SAIC est dépositaire de l'original de toute entente intergouvernementale entre le Québec et les gouvernements du Canada et des autres provinces. La gestion du Greffe des ententes relève du Bureau du secrétaire général associé qui doit prendre les mesures nécessaires à la conservation de ces ententes afin qu'elles ne soient ni détruites, ni perdues, ni altérées.

Enfin, le Bureau du secrétaire général associé est responsable, pour le secrétariat, de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

2.2 Groupe de travail sur le commerce intérieur

Le Groupe de travail sur le commerce intérieur assume la coordination interministérielle du dossier de la réduction des barrières au commerce entre le Québec et les provinces canadiennes. Il oriente les négociations sectorielles et s'assure de la mise en œuvre des différents accords.

2.3 Direction des bureaux, de la coopération et de la francophonie

La Direction des bureaux, de la coopération et de la francophonie apporte son appui au maintien de relations suivies avec les gouvernements des provinces; elle fournit un soutien aux activités du gouvernement, de ses ministères et de ses organismes à l'extérieur du Québec, au Canada. De plus, elle coordonne les relations du gouvernement avec les communautés francophones et acadiennes du Canada. Elle est responsable de la promotion économique et commerciale du Québec au Canada; pour la réalisation de ce mandat, elle s'appuie sur les bureaux du Québec au Canada et elle coordonne ses activités avec celles des ministères à vocation économique.

En associant les bureaux du Québec au Canada à ces activités, la Direction élabore et négocie les ententes et les programmes de coopération du Québec avec les provinces, assure la mise en œuvre de ces ententes et programmes ainsi que la réalisation des activités qui s'y rattachent. Elle administre également le Programme de soutien financier à la francophonie canadienne hors Québec.

Responsable de la coordination des activités des bureaux du Québec au Canada, la Direction veille à la cohérence de leurs orientations et interventions. Elle s'assure que les bureaux disposent des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs.

La Direction voit à l'élaboration d'analyses géopolitiques et au suivi des grands dossiers d'actualité sur la scène canadienne.

2.4 Direction des politiques institutionnelles et constitutionnelles

La Direction des politiques institutionnelles et constitutionnelles est un lieu d'intégration des réflexions sur les aspects institutionnels et constitutionnels des activités gouvernementales québécoises. Elle conseille les autorités du secrétariat sur le dossier constitutionnel. De plus, elle suit l'évolution du fédéralisme canadien et de ses institutions, en fait l'analyse et fournit des avis sur le sens et la portée de cette évolution. De même, elle collabore, avec les autres directions du secrétariat, à l'étude des volets institutionnels et constitutionnels des politiques du gouvernement du Québec.

La direction étudie la jurisprudence canadienne ainsi que les politiques, les lois et règlements fédéraux ou provinciaux qui sont d'intérêt pour le Québec. Elle analyse les projets d'ententes intergouvernementales canadiennes qui peuvent avoir des incidences constitutionnelles.

La direction coordonne en collaboration avec les ministères concernés la mise en œuvre de la politique d'intégrité du territoire du Québec. Le volet externe de cette politique s'applique essentiellement aux problèmes frontaliers qui peuvent se poser avec les provinces voisines, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et le gouvernement fédéral.

Le volet interne de la politique d'intégrité du territoire vise à maintenir l'autorité législative du Québec sur l'ensemble des terres publiques. La direction s'assure que les transactions immobilières conclues entre le gouvernement du Québec et ses différents organismes, notamment les municipalités et le gouvernement fédéral et ses organismes, s'effectuent pour des fins de compétence fédérale et en conformité avec les politiques du gouvernement du Québec. Lorsque le gouvernement fédéral cesse d'avoir besoin d'un immeuble, la direction s'assure, en collaboration avec les ministères sectoriels concernés, du retour de celui-ci sous l'autorité du gouvernement du Québec.

Enfin, par le mandat de recherche qui lui a été confié, la direction procède à certaines recherches et analyses sur les systèmes institutionnels et constitutionnels canadiens et étrangers. Elle suit les travaux des organismes canadiens ou étrangers qui étudient la question du Québec, le fédéralisme en général et les relations intergouvernementales canadiennes en particulier.

2.5 Direction des affaires économiques, culturelles et sociales

La Direction des affaires économiques, culturelles et sociales assume la planification, la coordination et le suivi des affaires intergouvernementales canadiennes en matière économique, culturelle et sociale. Dans ce cadre, la direction fournit des services d'expertises-conseils auprès des autorités du secrétariat, des ministères et organismes du gouvernement du Québec.

Elle élabore également les politiques et stratégies intergouvernementales et assure la coordination interministérielle pour leur mise en œuvre; elle concourt à la définition de la position du Québec aux rencontres interprovinciales, fédérales-provinciales et y participe, le cas échéant.

La direction analyse les ententes à intervenir avec le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial, participe à leur négociation le cas échéant et en assure le suivi. Enfin, elle formule des avis de pertinence sur les déplacements à l'extérieur du Québec au Canada.

2.6 Bureaux du Québec au Canada

En 1995-1996, le réseau de la représentation québécoise au Canada se compose de quatre bureaux, situés à Vancouver pour la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, à Toronto pour l'Ontario et le Manitoba, à Ottawa pour les relations avec le gouvernement fédéral et à Moncton pour les provinces de l'Atlantique (annexe 1).

Les bureaux du Québec au Canada ont pour mandat de représenter le Québec auprès des gouvernements de leur territoire, de promouvoir et de protéger les intérêts politiques, économiques et culturels du Québec. Ils informent et conseillent les autorités du SAIC sur les grands dossiers et sur l'actualité politique et économique de leur territoire. Grâce à leur connaissance des marchés dans les diverses parties du Canada, les bureaux conseillent les entreprises québécoises intéressées à établir des relations d'affaires, proposent et organisent pour celles-ci des activités de nature économique et commerciale. Ils collaborent avec les ministères québécois à la réalisation des activités de ces derniers à l'extérieur du Québec.

Ils sont des intermédiaires de première instance entre le gouvernement du Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada, notamment dans la gestion des programmes gouvernementaux ainsi que dans la mise en œuvre de la politique du Québec à l'égard des communautés. De plus, le Bureau du Québec à Ottawa assure la liaison avec les ministères et organismes fédéraux et veille à recueillir toute documentation pertinente sur la législation, les règlements, les politiques, les programmes et les dépenses du gouvernement fédéral.

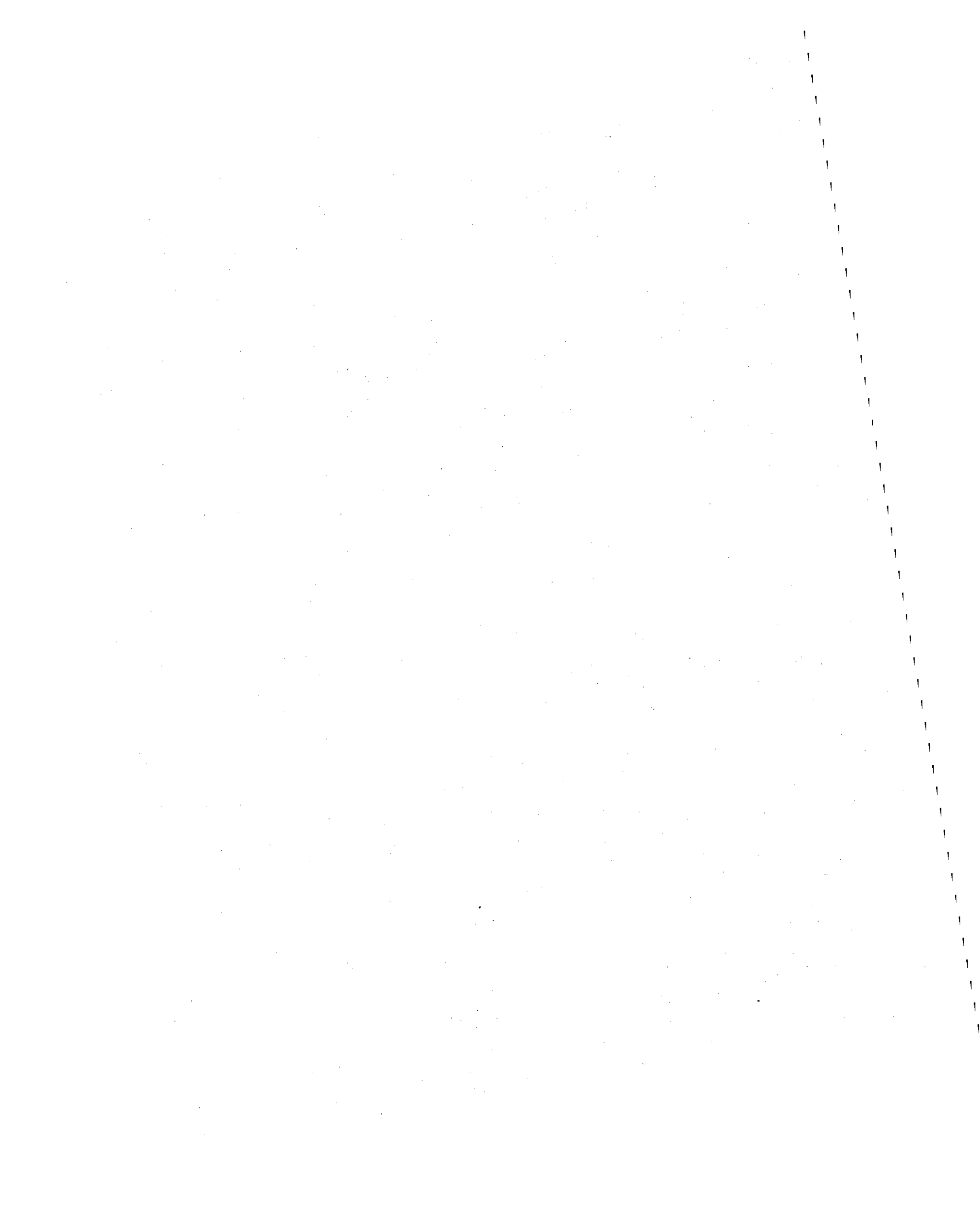
2.7 Direction des affaires juridiques

Relevant du ministère de la Justice, la Direction des affaires juridiques, qui conseille également le ministère des Relations internationales, a pour mandat général de veiller à la légalité de l'ensemble des actes et engagements du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes et de ses représentants.

La Direction des affaires juridiques est appelée à participer à la négociation et à la rédaction des ententes fédérales-provinciales et interprovinciales auxquelles le Québec est partie, à résoudre les problèmes d'interprétation qu'elles posent et à les réviser.

Outre les contrats, recommandations ministérielles et décrets qui concernent le Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes, elle rédige également les arrêtés ministériels autorisant la conclusion, par les organismes publics, des ententes institutionnelles visées par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif.

Elle fournit par ailleurs des opinions concernant la protection de l'intégrité du territoire québécois et assume la représentation du secrétariat devant la Commission d'accès à l'information.



3. Principales activités des bureaux du Québec au Canada

Durant la dernière année, le Bureau du Québec à Vancouver a vu son territoire s'agrandir à la suite de la fermeture du Bureau du Québec à Edmonton. Dorénavant, l'Alberta, la Saskatchewan et les Territoires du Nord-Ouest s'ajoutent au territoire original formé de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les relations intergouvernementales et les affaires publiques ont été les secteurs d'intervention privilégiés en 1995-1996. En effet, le contexte politique dans ces trois provinces et ces deux territoires a grandement influencé les orientations du bureau en 1995-1996. En cette année électorale en Saskatchewan et dans les Territoires du Nord-Ouest, le volet analyse et reportage des nombreuses activités de l'actualité politique et sociale se déroulant sur le territoire a été particulièrement important. Le bureau a aussi contribué à la promotion de la nouvelle politique avec les communautés francophones et acadiennes du Canada ainsi qu'à la promotion du nouveau programme de soutien financier aux partenariats qui s'y rattache.

En matière de promotion économique et commerciale, le bureau a maintenu en 1995-1996 des relations suivies avec les principaux agents économiques de son nouveau territoire. Parmi les secteurs d'activités les plus importants, il y a lieu de signaler la prospection d'investissements et les alliances stratégiques. À cet effet, des activités de promotion furent organisées en biotechnologie et en technologies de l'information. Le bureau a aussi organisé une dizaine de missions d'entreprises dans des secteurs importants comme les technologies de l'environnement et de l'alimentation, en plus de quelques activités de promotion avec les maisons de commerce locales pour les marchés asiatiques. Soulignons enfin l'organisation par le bureau de stands regroupant plusieurs entreprises québécoises lors de salons internationaux comme Airshow 95 et Globe 96.

Le Bureau du Québec à Toronto s'est employé à maintenir et à consolider avec ses nombreux interlocuteurs le niveau, la qualité et la diversité de relations que la promotion des intérêts québécois exige. L'année 1995 a surtout été marquée par le contexte politique intérieur dominé par l'arrivée au pouvoir des conservateurs à Queen's Park. La responsabilité du Bureau du Québec à Toronto s'étendant désormais au Manitoba, l'année 1995-1996 en a été une de prise de contact avec les interlocuteurs privilégiés du Québec dans cette province. Tant en Ontario qu'au Manitoba, l'importante communauté francophone demeure au cœur des préoccupations du bureau.

Conformément à sa mission en matière de développement économique, le bureau a poursuivi ses activités de promotion commerciale, lesquelles ont suscité une augmentation potentielle des ventes des sociétés participantes, augmentation évaluée à plus de 5 M \$. Un total de vingt-neuf PME a bénéficié du soutien du bureau afin de développer leur réseau de distribution en Ontario et promouvoir leurs produits lors de six expositions, notamment dans les secteurs des aliments et boissons et des technologies de l'information. Une cinquantaine d'autres compagnies ont pris part aux expositions organisées à l'occasion de sept foires en vue de tester le marché et de trouver des intermédiaires commerciaux dans plusieurs secteurs industriels prioritaires. De même, plusieurs compagnies ont sollicité l'assistance du bureau pour le repérage de fournisseurs de produits variés, à des fins d'exportation internationale. En outre, plusieurs sociétés multinationales et canadiennes, dont les sièges sociaux sont situés à Toronto et qui font affaires au Québec, ont fait l'objet de rencontres dans le cadre d'un projet de prospection d'investissements et de promotion d'alliances stratégiques.

La section tourisme du bureau offre des services aux clientèles de l'Ontario et de l'Ouest canadien. Les principaux axes d'intervention sont les relations avec les médias, l'industrie touristique, la promotion du tourisme institutionnel et la promotion auprès du consommateur.

La Direction des communications du bureau publie la version anglaise de *Québec Update*, un document d'information préparé par le ministère des Relations internationales à l'intention des délégations du Québec à l'étranger et transmet ce document aux principaux leaders d'opinions dans les milieux d'affaires, universitaires, gouvernementaux et journalistiques en Ontario. Ce secteur veille également à l'envoi du magazine *Québec international* qui est distribué à une clientèle cible sur son territoire.

Le secteur culturel du bureau apporte son appui aux artistes québécois qui se produisent ou qui désirent se produire en Ontario. Il prête aussi assistance aux organismes ontariens qui accueillent ces artistes. Au cours de 1995-1996, vingt-cinq activités dans divers domaines ont été soutenues. Le secteur culturel a aussi été l'instigateur de la première présentation des *Rendez-vous du cinéma québécois* à Toronto. Il publie quatre fois l'an une édition anglaise de *Québec en Ontario — Calendrier culturel*

et fait paraître une fois par mois ce même calendrier dans l'hebdomadaire francophone *L'Express* de Toronto.

La section du ministère du Revenu du Bureau du Québec à Toronto a traité 160 cas durant l'exercice 1995-1996 lesquels ont généré une incidence fiscale de l'ordre de 12 000 000 \$. Quant aux dépôts bancaires, le bureau a encaissé 5 600 chèques d'une valeur totale de près de 1 milliard \$.

Dans le cadre du suivi des activités du gouvernement fédéral, le Bureau du Québec à Ottawa a accordé au cours de l'année 1995-1996 une attention particulière à la réforme des programmes sociaux à frais partagés entre le Québec et Ottawa, en particulier au nouveau programme de transfert social canadien en matière de santé et de programmes sociaux ainsi qu'à la réforme Axworthy dans le secteur de la main-d'œuvre. Cette réforme a été déposée par le gouvernement fédéral en décembre 1995. Le bureau a aussi suivi attentivement les dossiers qui ont des incidences majeures pour le Québec, comme la Commission royale sur les peuples autochtones et les réclamations financières du gouvernement québécois auprès du gouvernement fédéral, en particulier dans les dossiers reliés à la crise d'Oka, à la participation fédérale à l'éducation des autochtones et aux paiements de stabilisation.

Le bureau a également suivi les activités politiques et législatives fédérales telles l'adoption d'un droit de veto régional (C-110) et la reconnaissance de la société distincte par voie de motion à la Chambre des communes et au Sénat.

Durant l'année 1995-1996, le Bureau du Québec à Ottawa a cherché à maintenir et développer une présence active auprès des nombreux acteurs de la scène fédérale, tant auprès de la haute fonction publique et des partis politiques qu'auprès des représentants diplomatiques, des représentants des gouvernements provinciaux en poste à Ottawa, des groupes d'intérêt pancanadiens et des représentants des médias.

Dans le secteur des relations avec les communautés francophones et acadiennes et dans l'esprit de la nouvelle politique québécoise, le bureau a maintenu des liens suivis avec la Fédération des communautés francophones et acadienne.

Enfin au cours de la dernière année, le Service du protocole du ministère des Relations internationales a fait appel au Bureau du Québec à Ottawa afin d'obtenir l'émission de visas de la part des diverses ambassades installées à Ottawa ou du Service des voyages officiels du ministère canadien des Affaires étrangères.

Les efforts du Bureau du Québec dans les provinces atlantiques ont été consacrés au maintien des relations intergouvernementales avec ses nombreux interlocuteurs provinciaux et fédéraux ainsi qu'avec le Conseil des premiers ministres des Maritimes.

Le bureau a joué un rôle actif dans l'organisation de la visite de ministres québécois sur son territoire et a soutenu les activités de délégations québécoises dans le cadre de rencontres fédérales-provinciales ou interprovinciales, notamment, à l'occasion de la Conférence annuelle des premiers ministres à St. John's (Terre-Neuve).

Des relations suivies ont été maintenues avec les principaux organismes acadiens et des efforts importants ont été consacrés à la promotion de la politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes.

Au chapitre de la promotion économique et commerciale, le bureau a répondu à de nombreuses demandes de renseignements de la part d'entreprises québécoises et a appuyé la participation de plusieurs de ces dernières à des foires commerciales.

Enfin, la promotion du Québec comme destination touristique de choix a été une activité quotidienne du bureau. Une des initiatives importantes dans ce secteur aura été la participation du bureau à deux foires sur le ski en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve.

Dans le secteur de l'information et des communications, les quatre bureaux, avec la collaboration de la Direction des communications du ministère du Conseil exécutif, ont fait connaître le Québec et les positions québécoises auprès des médias et des publics de leur territoire par la préparation de communiqués et la production et la distribution de publications sur le Québec. De plus, les bureaux ont produit à l'intention des autorités du SAIC des revues générales et spécialisées de la presse locale et régionale.

4. Coopération, francophonie et promotion économique et commerciale

4.1 Coopération

En 1995-1996, un budget de près de 255 000 \$ a été consacré à la coopération dans le cadre de la Commission permanente de coopération Québec-Ontario. La majeure partie des activités de coopération est reliée au secteur de l'éducation, notamment au Programme d'échange d'élèves d'une durée de six mois et au Programme de coopération universitaire en enseignement supérieur et recherche. Le secteur de la culture occupe également une place importante dans les activités de coopération avec cette province. Comme par les années passées, plusieurs manifestations culturelles ont attiré de vastes auditoires et permis à des artistes québécois et ontariens d'établir ou de renforcer leur notoriété.

Les activités de coopération avec les provinces de l'Ouest sont principalement concentrées dans le secteur de l'éducation, avec la participation des quatre provinces au Programme d'échange d'élèves d'une durée de six mois. En outre, près de 70 étudiants du Québec, du Manitoba et de l'Alberta ont bénéficié du Programme d'échange interprovincial d'emplois d'été pour étudiants de niveau universi-

taire. La Direction des bureaux, de la coopération et de la francophonie a aussi coordonné la mise en œuvre du Programme de coopération en éducation avec le Bureau de l'éducation française du Manitoba pour la réalisation de projets destinés aux Franco-Manitobains. En Colombie-Britannique, le Programme d'échange d'élèves de niveau secondaire, d'une durée de six mois, a poursuivi son essor puisque le nombre de participants a atteint 80 élèves par province. Au total, une somme de près de 267 500 \$ a été octroyée pour la réalisation des projets de coopération avec les provinces de l'Ouest.

Dans les provinces de l'Atlantique, le gouvernement du Québec a consacré un budget de plus de 120 000 \$ à la coopération avec le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, principalement dans les secteurs de la culture, de l'éducation et de la recherche universitaire. En Nouvelle-Écosse, quelques organismes ont bénéficié de l'aide financière du gouvernement du Québec, notamment pour la réalisation des projets de coopération entre universités et collèges.

4.1.1 DÉPENSES DU PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERPROVINCIALE POUR L'EXERCICE FINANCIER 1995-1996 (\$)

VOLETS/SECTEURS	ENSEMBLE	C.-B.	ALB.	SASK.	MAN.	ONT.	N.-B.	N.-É.	I.-P.-É.	SOUS-TOTAUX
INSTITUTIONNEL	210 000	—	—	—	—	—	—	—	—	210 000
INTERPROVINCIAL										
— Culture	—	—	—	—	3 000	106 250	41 817	—	14 670	165 737
— Éducation	421	93 258	81 051	30 731	42 709	146 344	40 064	3 800	10 196	448 574
— Autres	—	—	—	—	—	1 650	4 000	—	10 500	16 150
SOUS-TOTAL	421	93 258	81 051	30 731	45 709	254 244	85 881	3 800	35 366	630 461
PROMOTION ET DIFFUSION	4 000	13 763	2 968	—	—	5 880	—	—	—	26 611
TOTAUX	214 421	107 021	84 019	30 731	45 709	260 124	85 881	3 800	35 366	867 072

4.2 Francophonie

La politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada, rendue publique le 30 mars 1995, entend redéfinir la relation privilégiée entre le Québec et ses voisins francophones. Dans cette perspective, le secrétariat a poursuivi la mise en œuvre de sa politique, notamment en organisant les trois tables sectorielles de concertation formées d'experts venant du Québec et des communautés francophones dans les domaines de la culture et des communications, de l'éducation et de l'économie. Il a également amorcé la préparation du premier Forum triennal de concertation qui aura lieu en 1997. De plus, un nouveau programme de soutien financier de partenariats sera en application dès 1996-1997.

Dépenses du Programme de soutien financier à la francophonie canadienne pour l'exercice financier 1995-1996

	Atlantique	Ontario et Manitoba	Ouest	Organismes pancanadiens	Total
Nombre de projets retenus	61	34	34	20	149
Montant accordé	273 750 \$	223 500 \$	145 000 \$	246 900 \$	889 150 \$

En 1995-1996, des subventions totalisant 246 900 \$ ont été versées à des organismes pancanadiens et québécois dont 90 500 \$ pour des projets de partenariats entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada.

L'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), la Commission nationale des parents francophones et le Réseau d'enseignement francophone à distance du Canada sont parmi les principaux organismes pancanadiens qui ont reçu une aide dans le cadre du Programme de soutien financier à la francophonie canadienne.

En Ontario, le gouvernement du Québec a apporté son soutien à la communauté francophone en concertation dans plusieurs cas avec le gouvernement de l'Ontario, notamment avec l'Office des affaires francophones et le Bureau franco-ontarien du Conseil des arts de l'Ontario. En 1995-1996, 34 projets ont reçu des subventions pour un montant total de 223 500 \$. Soulignons particulièrement l'appui accordé au projet d'ouverture d'une caisse populaire à Toronto.

Pour leur part, les francophones de la région de l'Atlantique ont reçu une aide québécoise de 273 750 \$ pour la mise en œuvre de 61 projets. Les principales initiatives se situent dans le champ de la diffusion et de la promotion de produits culturels avec, par exemple, l'implantation de l'École nationale de la chanson du Québec au Nouveau-Brunswick.

Le Programme de soutien financier à la francophonie canadienne a pris fin le 31 mars 1996 et sera remplacé par le nouveau Programme de soutien financier aux partenariats qui se rattache à la politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada. Déjà en 1995-1996, quatre projets de partenariat ont reçu un support financier. Mentionnons notamment le projet du réseau «Coup de cœur francophone» qui permet à des artistes du Québec et des provinces du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique de se produire sur une même scène pour promouvoir la chanson francophone.

Dans les trois provinces de l'Ouest et les deux territoires, 34 projets ont reçu un appui financier du Québec pour un montant de 145 000 \$. Il faut souligner notamment les activités telles que l'organisation de jeux francophones et de parlements jeunesse.

4.3 Promotion économique et commerciale

Au cours de la dernière année, le secrétariat a coordonné plusieurs activités permettant de promouvoir l'expertise québécoise dans le domaine manufacturier.

En plus des ressources consacrées par les bureaux au Canada à la promotion économique et commerciale du Québec, le SAIC a affecté 100 000 \$ en 1995-1996 à ce secteur d'activités. Ce montant a été accordé à des entreprises et à des organismes pour la promotion de l'expertise québécoise sur le marché canadien par une participation à des expositions et à des missions commerciales. Ainsi, pour la réalisation d'activités de promotion du produit et de l'expertise québécois sur leur territoire, le Bureau du Québec dans les provinces atlantiques a disposé d'un budget de 6 000 \$, le Bureau du Québec à Toronto de 52 000 \$ et le Bureau du Québec à Vancouver de 42 000 \$. Plus de 80 entreprises ou organismes ont participé à des activités auxquelles le secrétariat a contribué financièrement.

De plus, les bureaux du Québec ont organisé différentes activités, notamment des séminaires pour promouvoir l'image économique du Québec et pour démontrer les avantages d'y investir.

En étroite collaboration avec le SAIC, d'autres ministères québécois tels le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministère des Ressources naturelles ont également consacré des ressources à des activités de promotion économique et commerciale au Canada à l'extérieur du Québec.



5. Dossiers institutionnel et constitutionnel

À la suite du résultat du référendum du 30 octobre 1995 au Québec, le premier ministre du Canada annonçait le 27 novembre 1995 que le gouvernement fédéral allait donner suite à trois engagements qu'il avait pris durant la campagne référendaire au Québec: a) adoption d'une motion reconnaissant que le Québec constitue au sein du Canada une société distincte; b) adoption d'une loi qui exigera le consentement des régions avant qu'une modification constitutionnelle puisse être proposée au Parlement par le gouvernement du Canada (Loi C-110); c) retrait d'Ottawa de la formation de la main-d'œuvre, des programmes d'apprentissage, des programmes d'enseignement coopératif et de la formation offerte en milieu de travail.

La motion sur la société distincte a été adoptée par la Chambre des communes et le Sénat (14 décembre 1995). Son contenu ne lie que le gouvernement fédéral. La Loi C-110 sur le processus régional relatif aux modifications constitutionnelles a été sanctionnée le 2 février 1996. Quant au dossier de la formation de la main-d'œuvre, les échanges entre les gouvernements québécois et fédéral se poursuivent.

Par ailleurs, dans le discours du trône prononcé le 27 février 1996, le gouvernement fédéral faisait état de son souhait d'enchâsser dans la constitution la motion sur la société distincte et le processus de consentement régional relatif aux modifications constitutionnelles. Il annonçait alors la tenue d'une conférence des premiers ministres au cours des prochains mois, notamment en vue d'examiner la façon de mettre en place un programme commun de changement pour renouveler le Canada. Par ailleurs, le Premier ministre fédéral doit, selon l'article 49 de la Loi constitutionnelle de 1982, convoquer avant le 17 avril 1997 une conférence constitutionnelle des premiers ministres provinciaux en vue de réexaminer les dispositions concernant la procédure de modification de la Constitution.

5.1 Statut du Québec

Le 6 décembre 1994, l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec était déposé devant l'Assemblée nationale. La population a été consultée sur celui-ci par l'intermédiaire de commissions régionales, de commissions des jeunes et des aînés et d'une commission nationale qui a déposé son rapport le 19 avril 1995.

Le 7 septembre 1995, le premier ministre, M. Jacques Parizeau, déposait devant l'Assemblée nationale le projet de loi no 1 intitulé Loi sur l'avenir du Québec. On y trouvait notamment les éléments relatifs au Traité de partenariat économique et politique à soumettre formellement au Canada. Il contenait également une disposition concernant l'élaboration d'une nouvelle constitution par une Commission constituante. De plus, il prévoyait la possibilité pour le Parlement d'adopter une constitution provisoire. Enfin, on y affirmait que les négociations relatives à la conclusion du Traité de partenariat ne devaient pas dépasser le 30 octobre 1996 à moins que l'Assemblée nationale en décide autrement. Les résultats du référendum sur l'accession à la souveraineté du Québec ont été les suivants: Oui, 49,4 %; Non, 50,6 %.

À la suite du résultat référendaire, le gouvernement du Québec annonçait son intention de conduire ses échanges avec le reste du Canada sur une base de relation de peuple à peuple. Le secrétariat, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, a procédé à certaines recherches, études et analyses nécessaires au gouvernement.

5.2 Intégrité du territoire

En matière d'intégrité du territoire, le secrétariat a continué à suivre les différents dossiers relatifs aux frontières du Québec, aux demandes de transferts provenant des autorités fédérales pour des fins d'agrandissement de réserves autochtones, aux transactions immobilières entre le gouvernement fédéral et ses organismes de même qu'entre le gouvernement du Québec et ses organismes.

5.3 Autonomie gouvernementale des Autochtones

Durant l'année 1995-1996, le secrétariat a été associé aux négociations que le gouvernement du Québec a entreprises avec les Inuit du Québec sur l'autonomie gouvernementale, avec les Hurons-Wendat sur le «traité Murray» et l'établissement d'une nouvelle relation de même qu'avec les Atikamekw et les Montagnais concernant l'offre globale de règlement qui leur avait été faite en décembre 1994. En ce qui concerne les Hurons-Wendat, une entente-cadre tripartite (Ottawa-Québec-Hurons) a été signée en août 1995 sur le «traité Murray» et l'autonomie gouvernementale.

En ce qui concerne les Cris, une entente a été signée en mai 1995 confirmant la relance du dialogue entre les deux parties. En outre, le SAIC a été associé aux discussions avec les Micmacs de Listuguj pour une nouvelle entente tripartite sur la gestion et la livraison de services sociaux. De plus, après plusieurs années de négociations, une entente sur les services policiers a été signée en septembre 1995 avec les Mohawks de Kahnawake.

Par ailleurs, la politique fédérale sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale a été rendue publique en août 1995. Le Québec a exprimé son désaccord avec la position qui a été prise concernant le droit inhérent. Il a mis de l'avant des propositions qui apportent des solutions concrètes aux problèmes particuliers des Autochtones.

Enfin, le SAIC a suivi les travaux du juge Hamilton nommé par le gouvernement fédéral pour faire des recommandations sur le règlement des ententes avec les Autochtones et les travaux de la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones (Commission Érasmus-Dussault). Enfin le SAIC a, en concertation avec les ministères ou organismes concernés, suivi l'évolution du projet de Déclaration de l'Organisation des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

6. Dossiers sectoriels

Le SAIC est associé à un grand nombre d'activités et de négociations intergouvernementales.

Puisque le SAIC agit à la fois à titre de support et de conseil auprès des différents ministères et organismes, les dossiers sont dans la plupart des cas menés conjointement avec ces derniers. On retient dans la présente section certains des dossiers dans lesquels l'engagement du SAIC a été particulièrement significatif.

6.1 Les rencontres intergouvernementales

Le SAIC a procédé à l'examen de la participation du gouvernement du Québec aux rencontres intergouvernementales dont la liste apparaît à l'annexe 2. Le SAIC a par ailleurs coordonné la participation du Québec à la 36^e Conférence annuelle des premiers ministres qui a eu lieu à St. John's, Terre-Neuve, du 23 au 25 août 1995. Le premier ministre du Québec y a fait valoir le point de vue du Québec sur le commerce interprovincial en insistant notamment sur l'importance des bénéfices réciproques découlant de l'ouverture la plus grande possible du commerce interprovincial dans l'espace économique canadien.

Par ailleurs, au cours de l'année 1995-1996, le SAIC a entrepris une mise à jour du recensement des comités intergouvernementaux qui avait été effectué le 1^{er} novembre 1994.

6.2 Main-d'œuvre

Au cours de l'année, le gouvernement du Québec a pris l'initiative de nouvelles discussions avec le gouvernement fédéral pour régler le dossier de la main-d'œuvre. Le 1^{er} décembre 1995, le gouvernement fédéral déposait son projet de loi (C-12) modifiant le programme d'assurance-chômage ainsi que ses interventions en main-d'œuvre. Le 4 décembre 1995, l'Assemblée nationale, dans une motion unanime, réitérait le consensus existant au Québec depuis 1990 à l'effet que «le Québec doit devenir le seul responsable des politiques d'adaptation de la main-d'œuvre et de formation professionnelle sur son territoire; et, rapatrier en conséquence, les budgets que le gouvernement fédéral alloue à ces programmes au Québec». Le Québec réclame donc le transfert des budgets que le gouvernement fédéral alloue aux mesures actives de main-d'œuvre et de création d'emploi, incluant celles financées par la caisse de l'assurance-chômage.

Dans le cadre de discussions formelles entreprises en décembre 1995, le Québec a proposé un projet d'entente de principe reflétant la motion de l'Assemblée nationale et le consensus québécois. Pour sa part, le gouvernement fédéral se dit disposé à se retirer de la formation professionnelle. En ce qui a trait aux autres mesures actives de main-d'œuvre, il a adopté une position générale selon laquelle il entend discuter dans une optique d'harmonisation avec les programmes provinciaux, tel que mentionné dans le projet de loi C-12.

6.3 Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)

En juin 1995, le gouvernement fédéral adoptait le projet de loi C-76, en vue de procéder à une réforme majeure des transferts sociaux aux provinces. En effet, à compter du 1^{er} avril 1996, le TCSPS est appelé à remplacer deux grands programmes existants: le Financement des programmes établis (FPE) et le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC).

Dans ce contexte, le SAIC a été appelé, de concert avec tous les ministères concernés, à développer une position intégrée et cohérente face à ces changements substantiels dans l'intervention fédérale en matière sociale. Cette position, énoncée lors de la Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances en décembre 1995, consiste à réclamer un retrait complet du gouvernement fédéral du champ des programmes sociaux. En pratique, cela signifierait une conversion des transferts financiers en points d'impôt et un refus de toute norme fédérale encadrant la prestation des services.

6.4 Transports

Le gouvernement fédéral a annoncé des modifications majeures à ses politiques des transports pour répondre essentiellement à des objectifs budgétaires de réduction du déficit. Ces politiques fédérales comportent des impacts majeurs au Québec dans tous les secteurs du transport, soit l'aéroportuaire, le maritime, le ferroviaire et le routier. Le SAIC a contribué à définir la position du gouvernement du Québec au regard des orientations retenues par le gouvernement fédéral. Que ce soit dans l'un ou l'autre secteur, la mise en œuvre de plusieurs des éléments des politiques fédérales des transports se fait par étapes. Il faut donc s'attendre à ce que les discussions se

poursuivent de façon intensive dans les prochains mois afin de s'assurer que le Québec ne fera pas les frais du désengagement fédéral en ces matières.

6.5 Sécurité sociale

Dans le cadre du programme fédéral des initiatives stratégiques, le Canada et le Québec ont signé en septembre 1995 une entente de 81 M \$ sur une période de trois ans. Cette entente vise à permettre le cofinancement d'une partie des coûts de deux mesures québécoises déjà en place, soit Aide aux parents pour les revenus de travail (APPORT) et Formation professionnelle pour les prestataires de longue durée, ainsi que des coûts de leur évaluation.

6.6 Agriculture

Dans le secteur agroalimentaire, le Québec a signé des ententes avec le gouvernement fédéral en vue de favoriser une meilleure protection du revenu des producteurs agricoles. Ainsi, le Québec a obtenu qu'une aide financière fédérale de 20,8 M \$ soit versée dans le fonds québécois d'assurance-stabilisation, ce qui représente l'équivalent de la part fédérale si le Québec avait participé au compte de stabilisation du revenu net (CSRN) durant les années financières 1991, 1992 et 1993 pour les productions couvertes simultanément par le CSRN et le programme québécois. Le programme d'assurance-récolte a par ailleurs été prolongé d'un an soit jusqu'au 31 mars 1997, pour permettre de compléter l'examen de l'ensemble des règlements fédéraux en matière de sécurité du revenu des producteurs agricoles.

6.7 Forêts

Afin de développer les exportations de produits forestiers, le Québec a signé une entente avec le gouvernement du Canada, l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec et Promotion des produits forestiers inc. en vue de créer un organisme de promotion internationale des produits de seconde transformation du bois. Celui-ci travaillera étroitement avec le Bureau de promotion des industries du bois dont le mandat a été renouvelé pour une période de cinq ans.

6.8 Vols à basse altitude

Le ministre de la Défense du Canada a annoncé en avril 1995 son intention de donner plus d'ampleur au programme des vols à basse altitude au-dessus du Québec et du Labrador. En raison du caractère incomplet des informations sur les effets du doublement du nombre de vols à basse altitude qui pour-

ront être effectués, le Québec a exercé des pressions auprès du gouvernement fédéral pour que l'accroissement de ces activités aériennes soit retardé, ce afin de permettre une étude plus approfondie des effets ainsi engendrés. En parallèle, le Québec proposait des mesures susceptibles de parer à ces impacts, notamment une nouvelle délimitation du territoire d'exercice et des améliorations au programme d'évitement. Il demandait également qu'une part significative des retombées du projet en matière de recherche incombe à des centres québécois dont l'expertise est reconnue dans les domaines de la faune et des questions nordiques. Sous réserve de ce dernier projet, toutes les démarches sont demeurées vaines.

6.9 Pêcheries

Au cours de l'année, le gouvernement fédéral a entrepris de mettre à jour le cadre législatif de la gestion des pêches et des océans. Le projet de loi sur les océans du Canada a été déposé au mois de juin. Il a pour objectif d'affirmer dans le droit interne du Canada sa souveraineté sur les eaux qui l'entourent et de prévoir l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie des océans. Le Québec a dénoncé certains aspects de ce projet de loi qui menace l'intégrité de son territoire. Il s'inquiète de façon particulière du statut du golfe du Saint-Laurent dont il considère qu'une partie lui appartient par droit de souveraineté. En outre, il s'objecte à ce que le gouvernement fédéral s'attribue la totalité des droits sur la zone économique exclusive et sur le plateau continental. Le Québec a également critiqué le projet de loi en ce qu'il crée des chevauchements et des empiétements de compétence, notamment en ce qui a trait à la protection de l'environnement et à la gestion de la faune où le Québec possède et exerce lui-même de nombreuses compétences.

6.10 Barrières au commerce interprovincial

La direction du dossier du commerce intérieur relève conjointement de la ministre déléguée à l'Industrie, au Commerce, à la Science et à la Technologie, qui agit comme porte-parole du gouvernement du Québec dans le cadre de l'Accord sur le commerce intérieur, et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes qui en assume la coordination interministérielle. La responsabilité administrative générale du dossier est confiée au Groupe de travail sur le commerce intérieur mis en place au sein du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

Accord multilatéral

L'Accord sur le commerce intérieur est entré en vigueur le 1^{er} juillet 1995. Il définit en premier lieu les grands principes du libre marché fondés sur la libre circulation des personnes, des biens, des services et des investissements. Il précise en second lieu les règles générales qui doivent s'appliquer à tous les secteurs couverts, soit: ceux des marchés publics; de l'investissement; de la mobilité de la main-d'œuvre; des mesures et normes en matière de consommation; des produits agricoles et produits alimentaires; des boissons alcooliques; de la transformation des ressources naturelles; de l'énergie (en négociation); des communications; des transports; de la protection de l'environnement.

Deux dossiers ont principalement retenu l'attention au cours de la dernière année et ont fait l'objet d'intenses négociations, soit: l'assujettissement à l'Accord des marchés publics des municipalités et des organismes municipaux, du réseau de l'éducation et du réseau de la santé et des services sociaux; l'élaboration d'un chapitre complet sur l'énergie.

Accords bilatéraux

Parallèlement aux négociations multilatérales, des discussions bilatérales avec l'Ontario et le Nouveau-Brunswick se sont poursuivies.

Les négociations en cours avec le Nouveau-Brunswick visent à donner suite aux engagements pris par les gouvernements d'étendre la couverture de l'Accord de libéralisation des marchés publics conclu en novembre 1993, aux municipalités et aux réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

Depuis la signature avec l'Ontario de l'Accord de libéralisation des marchés publics et de l'Accord sur la reconnaissance mutuelle des compétences et des expériences de travail dans les métiers et les occupations du secteur de la construction, le 3 mai 1994, l'effort des gouvernements a porté sur leur mise en œuvre, en regard particulièrement de l'adoption par le Québec de la Loi 46 portant sur l'industrie de la construction, et de l'assujettissement du secteur municipal, des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

Annexes

Annexe 1 Bureaux du Québec au Canada

Moncton

Bureau du Québec
Place de l'Assomption
770, rue Main
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1E7
Téléphone : (506) 857-9851
Télécopieur : (506) 857-9883

Ottawa

Bureau du Québec
112, rue Kent, bureau 700
Place de Ville (Tour B)
Ottawa (Ontario)
K1P 5P2
Téléphone : (613) 238-5322
Télécopieur : (613) 563-9137

Vancouver

Bureau du Québec
World Trade Centre
999, Canada Place, bureau 640,
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3E1
Téléphone : (604) 844-2833
Télécopieur : (604) 844-2834

Toronto

Bureau du Québec
20, rue Queen Ouest
Bureau 1504, C.P. 13
Toronto (Ontario)
M5H 3S3
Téléphone : (416) 977-6060
Télécopieur : (416) 596-1407

Annexe 2

BILAN DES RENCONTRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES

Date et lieu	Titre	Participation
1995		
10-11 avril Vancouver (Colombie-Britannique)	Conférence interprovinciale des ministres de la Santé	Oui
12 avril Calgary (Alberta)	Conférence des ministres du commerce intérieur	Oui
25 avril Hull (Québec)	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres responsables de l'immigration	Oui
27 avril Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de l'Industrie	À titre d'observateur
28-29 avril Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des hauts fonctionnaires responsables de la Condition féminine	Oui
15-16 mai Haines Junction (Yukon)	Conseil canadien des ministres de l'Environnement	À titre d'observateur
16 mai Ottawa (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale-territoriale des sous-ministres de l'Habitation	À titre d'observateur
16 mai Ottawa (Ontario)	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres du Commerce international	Oui
16-17 mai Ottawa (Ontario)	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres de la Justice	Oui
24 mai Toronto (Ontario)	Rencontre interprovinciale des sous-ministres des Services sociaux et de la Sécurité du revenu	Oui
24 mai Hull (Québec)	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres du Travail et des responsables des organismes de sécurité et de santé au travail	Oui
24-26 mai Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Condition féminine	À titre d'observateur
7-8-9 juin Portsmouth (New-Hampshire)	Conférence annuelle des premiers ministres de l'Est du Canada et des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre	Oui
8 juin Winnipeg (Manitoba)	Comité permanent des hauts fonctionnaires chargés des droits de la personne	Oui
20-21 juin Whitehorse (Yukon)	Comité des sous-ministres de l'Environnement	Non
26-28 juin Winnipeg (Manitoba)	Réunion fédérale-provinciale-territoriale des sous-ministres des Forêts	Oui
29 juin Toronto (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres du Commerce intérieur	Oui
4 juillet Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé	À titre d'observateur
4-5 juillet Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la Santé	Oui
6 juillet Toronto (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres du Commerce intérieur	Oui
31 juillet — 3 août St. John's (Terre-Neuve)	Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres et sous-ministres de l'Agriculture	À titre d'observateur
21 août Toronto (Ontario)	Comité consultatif des sous-ministres de l'Éducation	Oui
21 août Winnipeg (Manitoba)	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la Justice	Oui

Date et lieu	Titre	Participation
1995		
23-25 août St. John's (Terre-Neuve)	36 ^e Conférence annuelle des premiers ministres des provinces	Oui
29-30 août Ottawa (Ontario)	Réunion multilatérale sur les marchés publics	Oui
6-8 septembre Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)	Conférence des ministres chargés des administrations locales	Oui
10-13 septembre Saskatoon (Saskatchewan)	Réunion des ministres de l'Énergie et des Mines	Oui
18-19 septembre Whitehorse (Yukon)	Conseil des ministres de l'Éducation	Oui
18-20 septembre Halifax (Nouvelle-Écosse)	Rencontre fédérale-provinciale de l'Association canadienne des administrateurs de législations ouvrières (ACALO) / Sous-ministres du Travail	Oui
19 septembre Victoria (Colombie-Britannique)	Conférence interprovinciale des ministres de la Santé	À titre d'observateur
20 septembre Victoria (Colombie-Britannique)	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé	À titre d'observateur
20-22 septembre Winnipeg (Manitoba)	Conférence interprovinciale des ministres de la Sécurité du revenu et des Services sociaux	À titre d'observateur
27-28 septembre Winnipeg (Manitoba)	Conseil canadien des ministres de l'Environnement — Réunion du Comité des sous-ministres	À titre d'observateur
4 octobre Winnipeg (Manitoba)	Conseil canadien des ministres des Forêts	À titre d'observateur
16 octobre	Conférence téléphonique des sous-ministres de l'Environnement	À titre d'observateur
18-19 octobre Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale-territoriale des hauts fonctionnaires responsables de la Condition féminine	À titre d'observateur
23-24 octobre Whitehorse (Yukon)	Réunion annuelle du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME)	À titre d'observateur
25 octobre Victoria (Colombie-Britannique)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres des Transports	Oui
26 octobre Victoria (Colombie-Britannique)	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Transports	À titre d'observateur
3 novembre Toronto (Ontario)	Rencontre interprovinciale des sous-ministres des Services sociaux et de la Sécurité du revenu	Non
7 novembre Ottawa (Ontario)	Réunion des représentants du Commerce intérieur	Oui
15 novembre Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)	Réunion interprovinciale des ministres des Pêches de l'Atlantique	À titre d'observateur
16 novembre Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)	Réunion fédérale-provinciale des ministres des Pêches de l'Atlantique	À titre d'observateur
16-17 novembre Ottawa (Ontario)	Comité permanent des hauts fonctionnaires responsables des droits de la personne	Oui
17-18 novembre Montréal (Québec)	Rencontre des sous-ministres responsables de l'enseignement postsecondaire	Oui
20 novembre Edmonton (Alberta)	Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de l'Environnement et de l'Énergie	Non
22 novembre Toronto (Ontario)	Conseil interprovincial des ministres sur la réforme et la refonte des politiques sociales	Non
29 novembre Toronto (Ontario)	Réunion des ministres du Commerce intérieur	Oui

Date et lieu	Titre	Participation
1995		
4-5 décembre Regina (Saskatchewan)	Réunion fédérale-provinciale-territoriale des sous-ministres responsables de la Justice	Oui
5 décembre Toronto (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres des Finances	Oui
12-13 décembre Winnipeg (Manitoba)	Table de négociations sur les marchés publics	Oui
12-13 décembre Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances	Oui
12 décembre Calgary (Alberta)	Conférence provinciale-territoriale des ministres responsables des Services sociaux	Non
13 décembre Calgary (Alberta)	Réunion du Conseil interprovincial des ministres sur la réforme et le renouvellement des politiques sociales	À titre d'observateur
13-14 décembre Ottawa (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la Santé	Non
1996		
17-18 janvier Fredericton (Nouveau-Brunswick)	Rencontre de la Table de négociation sur les marchés publics	Oui
25-26 janvier Ottawa (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale-territoriale des hauts fonctionnaires responsables de la Condition féminine	À titre d'observateur
1 ^{er} -2 février Toronto (Ontario)	Réunion du Conseil des sous-ministres de l'Éducation	Oui
8-9 février Ottawa (Ontario)	Rencontre des ministres des Finances	Oui
8-10 février Halifax (Nouvelle-Écosse)	Conférence nationale sur le développement régional des collectivités	Non
15-16 février Winnipeg (Manitoba)	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des Affaires francophones	À titre d'observateur
19-20 février Victoria (Colombie-Britannique)	Table de négociation sur les marchés publics	Oui
21 février Victoria (Colombie-Britannique)	Rencontre des représentants du Commerce intérieur	Oui
23 février Toronto (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture	Oui
28-29 février Toronto (Ontario)	Réunion du Conseil des ministres de l'Éducation	Oui
29 février (avant-midi) Toronto (Ontario)	Conférence interprovinciale des ministres responsables du marché du travail	Oui
29 février (après-midi) Toronto (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables du marché du travail	Oui
29 février — 1 ^{er} mars Victoria (Colombie-Britannique)	Réunion des sous-ministres responsables des Affaires autochtones	À titre d'observateur
12-13 mars Toronto (Ontario)	Réunion des ministres du Commerce intérieur	Oui
26 mars Ottawa (Ontario)	Réunion du Conseil des sous-ministres responsables des Transports et de la Sécurité routière	Oui
26 mars Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres responsables du logement	À titre d'observateur
27 mars Halifax (Nouvelle-Écosse)	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres des Pêches de l'Atlantique	Oui
28 mars Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres responsables de l'Immigration	Oui

Date et lieu	Titre	Participation
1996		
29 mars Vancouver (Colombie-Britannique)	Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) — Réunion du Comité des sous-ministres	Oui